ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de l'antenne régionale de France 3 Paris-Île-de-France

Question orale n° 710

Texte de la question

Mme Florence Provendier interroge M. le ministre de la culture sur l'avenir de l'antenne régionale de France 3 Paris-Île-de-France en perspective de la réforme de l'audiovisuel public. La direction de France télévisions a pris la décision de transférer l'antenne de France 3 Paris-Île-de-France dans les locaux du siège de France Télévisions, pour des raisons économiques. Si ce transfert peut sembler sans conséquences, en réalité, il met en péril l'existence même de la rédaction. En effet, l'ancrage territorial, un lieu commun de travail et une existence propre sont autant de facteurs qui participent à la production d'une information de qualité. Si l'Île-de-France est la région la plus peuplée de France et regroupe 1 295 communes et arrondissements, l'information délivrée à ses habitants se fond trop souvent avec une actualité nationale, réputée « parisienne ». Cela peut engendrer des confusions qui, à terme, risquent de priver les Franciliens de l'actualité locale, éloignée de l'actualité nationale. Les Franciliens comme tous les Français ont besoin d'un audiovisuel public de proximité et de qualité que ce soit en matière d'information, en matière d'éducation ou en matière de création culturelle. Sur le terrain, les journalistes tissent du lien social, traduisent les problématiques locales, mettent en lumière les initiatives bénéfiques au territoire : en bref, ils répondent à ce besoin de proximité. M. le ministre s'est engagé, à plusieurs reprises, à faire de la future réforme de l'audiovisuel public un vecteur de renouveau dans l'actualité régionale, et Mme la députée partage cette impérieuse nécessité. Son prédécesseur avait annoncé la création d'une coopération ambitieuse entre France 3 et France Bleu devant déboucher sur un média quotidien régional qui serait la voix des territoires. Si ce projet est toujours d'actualité, il convient de s'en réjouir et espérer que la région Île-de-France en sera bénéficiaire. À l'aube de la réforme cruciale pour l'audiovisuel public, elle lui demande de lui exposer les mesures prévues pour que les Franciliens continuent de bénéficier d'une antenne régionale de France Télévisions.

Texte de la réponse

AVENIR DE L'ANTENNE RÉGIONALE DE FRANCE 3 PARIS-ÎLE-DE-FRANCE
M. le président. La parole est à Mme Florence Provendier, pour exposer sa question, n° 710, relative à l'avenir de l'antenne régionale de France 3 Paris Île-de-France.

Mme Florence Provendier. Madame la ministre du travail, M. le ministre de la culture n'ignore pas que la direction de France Télévisions a pris la décision de transférer l'antenne de France 3 Paris-Île-de-France, située dans ma circonscription, à Vanves, dans les locaux du siège de France Télévisions à Paris.

Ce transfert, qui peut sembler sans grande conséquence, risque de mettre en péril l'indépendance, voire l'existence de la rédaction. En effet, l'Île-de-France est la plus grande région métropolitaine, et l'information régionale qui la concerne se fond très souvent dans une actualité nationale réputée « parisienne ». Le danger d'une confusion entre actualités régionale et nationale pourrait, à terme, priver les Franciliens d'une information locale distincte.

Dans nos villes et nos quartiers, les journalistes tissent du lien social, rendent compte des situations locales et mettent en lumière des initiatives spécifiques. Ils répondent ainsi à un besoin de proximité.

Dans le cadre de la future réforme de l'audiovisuel public, M. le ministre de la culture s'est engagé à faire de l'actualité régionale un vecteur de renouveau.

La précédente ministre de la culture avait par ailleurs annoncé que serait lancée une ambitieuse coopération entre France 3 et France Bleu devant aboutir à la création d'un média quotidien régional qui serait la voix des territoires. Si ce projet est toujours d'actualité, nous ne pouvons que nous en réjouir, en souhaitant que la région Île-de-France en bénéficiera.

À l'aube d'une réforme cruciale pour l'audiovisuel public, pouvez-vous confirmer qu'entreront en vigueur les mesures promises par le ministre de la culture pour que les Franciliens continuent de bénéficier d'une information locale de qualité grâce à l'antenne régionale de France Télévisions ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, *ministre .* France Télévisions prévoit en effet de déplacer, à la fin du mois d'octobre de cette année, les équipes de l'antenne France 3 Paris-Île-de-France de Vanves vers le site voisin de la maison France Télévisions, dans le quinzième arrondissement de Paris.

Cette décision vise d'abord à assurer la sécurité des équipes de France 3 Paris-Île-de-France après les deux incendies dont le site a été victime ces dernières années, ce qui avait fragilisé les conditions d'exploitation. Elle concourt aussi au regroupement des équipes de France Télévisions sur un nombre restreint d'emprises immobilières, permis notamment par la prise à bail, en 2017, de nouvelles surfaces dans le bâtiment situé à Issy-les-Moulineaux.

Le ministre de la culture Franck Riester et moi-même tenons à vous rassurer : la relocalisation des équipes de l'antenne France 3 Paris-Île-de-France ne remet nullement en cause l'existence de cette antenne.

De façon générale, la société s'est engagée, dans l'accord-cadre sur le déploiement de son projet d'entreprise signé avec les partenaires sociaux il y a quelques jours, le 11 mai 2019, à maintenir le maillage du territoire. France 3 entend en effet assurer le développement de l'information régionale en s'appuyant sur les antennes locales de France 3, qui seront préservées, et en associant l'ensemble des équipes à la production de contenus.

L'antenne de France 3 Paris-Île-de-France conservera à la fois son indépendance territoriale et son autonomie de gestion, et disposera de son propre plateau de télévision, qui sera la copie à l'identique de celui dont elle bénéficie actuellement à Vanves. Je pense avoir répondu à vos inquiétudes sur l'information régionale.

Il ne fait aucun doute que le déménagement de ses équipes à moins d'un quart d'heure en transports en commun du site de Vanves sera sans incidence sur le traitement résolument francilien de l'information de France 3 Paris-Île-de-France. Cette antenne continuera d'ailleurs de s'appuyer sur l'expertise de ses quatre bureaux d'information situés à Bobigny, Melun, Versailles et Cergy.

Le Gouvernement a d'ailleurs fait de la proximité l'un des axes stratégiques de la transformation de l'audiovisuel public. La réalisation de cet objectif passe notamment par le triplement de l'offre régionale de France Télévisions à l'horizon de 2022, ainsi que par l'instauration d'un partenariat renforcé avec le réseau France Bleu que vous avez évoqué.

Ce partenariat est expérimenté depuis le début de cette année à Nice et à Toulouse lors de matinales communes entre France Bleu et France 3. Nous nous félicitons qu'à la lumière du bilan très positif qu'elles en ont tiré, France Télévisions et Radio France aient annoncé, le 10 mai dernier, la généralisation progressive, d'ici à 2022, des matinales communes à l'ensemble des réseaux locaux des deux sociétés.

Nous vous confirmons que cette généralisation comprendra bien leurs implantations en Île-de-France, et donc France 3 Paris-Île-de-France.

Données clés

Auteur : Mme Florence Provendier
Circonscription : Hauts-de-Seine (10e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 710
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture
Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 mai 2019
Réponse publiée le : 22 mai 2019, page 4817
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 mai 2019